

BOURSE AU MÉRITE

MODALITÉS D'OBTENTION À L'ATTENTION DES ÉLÈVES BOURSIERS



Ce dispositif est rendu possible grâce au soutien de la Fondation Jean-Baptiste Gagne via la campagne de mécénat L.I.F.E. Il est accessible pour les élèves de tous nos campus.

DES FRAIS DE SCOLARITÉ RÉDUITS POUR TOUS LES ÉLÈVES BOURSIERS

Fidèle à ses valeurs d'ouverture et de mixité sociale, UniLaSalle a mis en place un dispositif visant à réduire les frais de scolarité des élèves boursiers (voir tableau ci-dessous), sous certaines conditions et en échange d'une contrepartie (voir page ci-contre).

Le dispositif s'applique aux deux premières années post-bac de nos formations d'ingénieurs et de bachelors, à l'exception des années proposées en alternance.



UNILASALLE PREND EN CHARGE VOTRE SCOLARITÉ

VOTRE NIVEAU SCOLAIRE		1 ^{RE} ANNÉE	2 ^E ANNÉE
Mention TB ou moyenne annuelle >16	admission en 1 ^{re} année	50%	50%*
	admission en 2 ^e année		50%
Mention B ou moyenne annuelle >14	admission en 1 ^{re} année	25%	25%*
	admission en 2 ^e année		25%
Mention AB ou moyenne annuelle >12	admission en 1 ^{re} année	10%	10%*
	admission en 2 ^e année		10%

*sous conditions (voir ci-dessous)

EXEMPLES

- **Cas n°1 : Vous intégrez UniLaSalle en 1^{re} année après avoir validé votre Bac avec une mention TB :** votre 1^{re} année de scolarité est prise en charge à 50%, et votre 2^e année est prise en charge à 50% si vous remplissez les conditions d'éligibilité (voir page suivante).
- **Cas n°2 : Vous intégrez UniLaSalle en 2^e année avec une moyenne annuelle supérieure à 16 :** votre 1^{re} année de scolarité à UniLaSalle (correspondant à la 2^e année du cursus) est prise en charge à 50%, mais le dispositif n'est pas reconductible l'année suivante.

LES CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

L'élève qui souhaite bénéficier de la bourse au mérite doit satisfaire à la fois à des critères financiers et académiques :

- Être boursier sur critères sociaux (CROUS) ;
- Avoir un bon niveau scolaire :

Élève issu de terminale ou d'une formation diplômante l'année précédant l'entrée à UniLaSalle : obtention du diplôme avec la mention assez bien, bien ou très bien

Pour les élèves qui intègrent UniLaSalle en 2^{ème} année (après un bac), est pris en considération soit la mention obtenue au diplôme qui permet d'intégrer UniLaSalle (ex : BTS/DUT), soit la moyenne des notes de contrôle continu (ex : L1), sauf pour les prépa scientifiques et L1 PASS pour lesquelles il est retenu la mention du bac.

***Conditions d'attribution de la bourse en 2^e année de cursus pour les élèves ayant intégré UniLaSalle en première année :**

- Être boursier sur critères sociaux (CROUS) ;
- Avoir obtenu la bourse au mérite en 1^{ère} année ;
- Faire partie du premier quart de sa promotion à l'issue de l'année scolaire (critère prenant en compte la moyenne générale annuelle).

LA CONTREPARTIE

L'élève bénéficiaire de ce dispositif en 1^{ère} et/ou 2^{ème} année s'engage à donner 20 heures au service de l'école en plus des 20 heures IES (Innovater, s'Engager, Servir) obligatoires pour tous les étudiants.

MODALITÉ

La demande est à saisir lors de l'inscription en ligne.

BESOIN D'INFORMATIONS SUR CE DISPOSITIF ?

Pour tout renseignement concernant ce dispositif ou toute autre demande relative aux aides financières à disposition des élèves d'UniLaSalle, nous vous invitons à prendre contact avec le Secrétariat général.

BEAUVAIS

Anne-Cécile KERGOAT

Tél : 03 44 06 25 32

anne-cecile.kergoat@unilasalle.fr

RENNES

Magali GAUTIER

Tél : 02 99 05 88 01

magali.gautier@unilasalle.fr

ROUEN

Béatrice BAYLE

Tél : 02 32 82 91 95

beatrice.bayle@unilasalle.fr

AMIENS

Christine DUPONTREUE

Tél : 03 22 66 20 12

christine.dupontreue@unilasalle.fr